

COMMUNE DE PIEGUT
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/03/2022

Ouverture de séance par Mme le Maire à 19h45

8. Présents :

Adèle KUENTZ Maire : Présidente de séance
Jeremi BARANOWSKI 1er Adjoint
Alain MICHEL 2ème adjoint
Marec BRANDI
Isabelle SORIA
Marie José FINIELS
Johann MAUBOUSSIN
Laurence TERRAS : secrétaire de séance

1. Absente excusée :

Régine MICHEL donne pouvoir à Adèle KUENTZ

1. Absent :

Jeremy KALA

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Remplacement du bus scolaire : demande de subvention dans le cadre de la contractualisation
- Projet de City Stade et demandes de subventions
- Demandes de FODAC : Chaudière / Chauffage des 2 villas aux Auches
- Attribution d'une subvention anticipée au SIVU Micro-Crèche avant le vote du Budget 2022
- Point sur les Budgets 2022 et sur les tarifs
- Point sur le personnel du service transport
- Rappel des dates des élections et mise en place de la tenue des bureaux de vote
- Concert de l'été

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Remplacement du bus scolaire : demande de subvention dans le cadre de la contractualisation

Obligation de changer le bus scolaire en 2023. Le nouveau bus sera financé par emprunt sur le budget transport (alimenté par Venterol et Piegut), par la revente/reprise du bus actuel. Il pourrait également être possible de capter une subvention du département au titre de la « contractualisation. »
La « contractualisation » est une enveloppe pluriannuelle du département. Réservée à des projets structurants et hors FODAC (autre subvention annuelle du département), elle peut être utilisée sur divers projets même sans lien, au fil du temps.

Pour les années 2021-2023, la commune dispose d'une enveloppe de subvention de 21 000€ (taux max 70%) soit enveloppe totale 30 000€.

Tant que la demande n'est pas officiellement faite au Département, rien n'est sûr pour l'éligibilité du projet au titre de cette contractualisation.

Vote à l'unanimité pour demander une subvention au titre de la contractualisation sur les principaux projets portés par la commune (bus, rénovation des logements, changement de chaudière, city stade) afin de savoir si ces projets seraient éligibles à la contractualisation.

Projet city stade et demandes subvention

Sollicitation régulière des familles sur le village pour des équipements pour se retrouver et faire du sport sur le village. De plus demande de l'enseignant pour des installations pour la pratique de l'EPS. Pendant les vacances de février la demande a été spécialement importante de la part des jeunes se trouvant dans le village et en parallèle un commercial d'une entreprise réalisant des city stade est venu en mairie présenter de nouvelles possibilités de subvention.

Il a été lancé à l'automne un plan « 5000 équipements de proximité d'ici 2024 ».

Dans ce cadre : possibilité de capter de nouvelles subventions pour un city stade.

Proposition d'essayer d'obtenir un financement à 80% d'un city stade, et en cas de réponse positive réalisation de celui-ci aux Auches.

Plan de financement :

Partie « colas » : 12 883€HT + partie « agorespace » : 43 065€HT = 55 948€HT

Financement 80% = 44 758€

(30% DETR 2018 déjà accordée + 50% ANS association nationale des sports)

Reste à charge de la commune : 11 190€HT + la TVA à 20% récupérable : 11 190€HT.

Vote 8 pour et 1 abstention pour réaliser le city stade s'il est subventionné à 80% et donc pour demander la subvention à l'agence nationale des sports.

Dans le cas contraire : Agrandir le plat existant afin de repositionner les cages de foot stockées derrière les poubelles aux Auches.

Demande de FODAC chaudière au fuel / chauffage des 2 villas aux Auches.

Possibilité de faire une demande de FODAC comprenant :

- L'achat d'une chaudière à fuel (y compris d'occasion) pour mettre à côté de l'ancienne si jamais elle casse l'hiver prochain. Devis d'après Jean-François Boutant (chaudière occasion + installation) : compter environ 4000€
- Le démontage de la cheminée existante villa B, puis la réinstallation d'un conduit aux normes et l'installation d'un poêle à granulés ou à bois. Devis 8100€HT pour bois, 7750€HT pour granulés.
- L'installation d'un poêle à granulés ou à bois villa A : compter 4000€

Total : environ 16 000€HT avec un Taux de subvention de 55%

Resterait à charge 7 200€ plus la tva (récupérable pour la chaudière mais pas pour les logements)

Peut se rajouter à ces travaux : la partie mise aux normes logements chauffés au bois partie propriétaire (listée par « Arts et Feux » en attente du devis)

Vote pour savoir si la commune :

- **Option A :** effectuer tous ces travaux (subvention FODAC 2022 à demander)
- **Option B :** effectuer une partie des travaux du style achat chaudière + démontage cheminée villa B et réinstallation d'un conduit aux normes (avec subvention FODAC: environ 8000€ les 2 projets avec reste à charge 3 600€ ou en auto-financement)
- **Option C :** acheter uniquement une chaudière à fuel pour si jamais l'autre casse l'hiver prochain (4000€ voire moins si non installée au final et gardée juste au cas où) avec FODAC ou en auto-financement
- **Option D :** envisager une autre proposition

Vote 8 pour et 1 abstention pour l'option A avec les travaux et la demande de subvention FODAC

Attribution d'une subvention anticipée au SIVU Micro-crèche avant le vote du budget 2022

Demande du SIVU micro-crèche : versement, avant le vote du budget 2022, d'une subvention de 5000€ pour avoir de la trésorerie (certaines aides de type CAF arrivent tardivement) afin de payer les salaires et les charges courantes.

Vote à l'unanimité pour verser cette subvention.

Point sur les budgets 2022 et sur les tarifs

Afin d'alléger le conseil municipal suivant (prévu le 08/04) présentation des propositions des 2 budgets transport et eau dans leur globalité, suite à une réunion de travail des élus de la commission finance budget.

Rappel des différents tarifs (eau, transport, cantine, jardins, location salle, participations intervenants écoles.....) des taux d'imposition des taxes, des subventions accordées l'année précédente. L'ensemble des budgets, des tarifs, des subventions, des taxes..... seront votés le 08/04 (tout doit être voté le même jour).

(Départ de Marie José FINIELS pour des raisons professionnelles, elle donne pouvoir à Alain MICHEL en cas de vote)

Point sur le personnel du service transport scolaire

Le chauffeur titulaire, Laurent Guillaume, est en arrêt maladie jusqu'au 06/03. Il doit revoir son médecin traitant après cette date. La visite médicale de la médecine du travail est programmée le 09/03/2022.

Selon les résultats de ces visites médicales, les suites à donner seront à étudier (inaptitude ou reprise possible, reclassement, retraite anticipée, rupture conventionnelle...) ainsi que leurs coûts. Afin d'assurer la continuité du service le CDD de Marie Jose Finiels remplaçante sera prolongée jusqu'à la reprise du titulaire.

Rappel dates des élections et mise en place des bureaux de vote

Présidentielles dimanches 10 et 24 avril, de 8 à 19 heures.

Législatives dimanches 12 et 19 juin (heures non précisées pour l'instant).

Voir si certains ont des impossibilités et/ou des contraintes, s'il y a des préférences horaires sur la tenue des bureaux de vote.... Un tableau des permanences sera établi.

Appel aux habitants inscrits sur la liste électorale pour aider à tenir le bureau de vote.

Concert de l'été

Suite à celui réalisé en septembre dernier, un concert organisé par la commune sera programmé début septembre. La recherche d'un groupe est lancée.

Questions diverses

Location villa A

Des locataires arrivent début mars : Une famille composée de la mère et ses 5 enfants (2 de 13 ans, et 3 plus jeunes 6ans, 4ans et 2 ans).

Venue du bureau d'études « urbanisme » Eurecat

Reportée en mai ou juin après le conseil municipal d'avril (vote des budgets).

Croix du Mont Collomban : Le bras transversal de la croix est tombé suite aux vents récents.

La commune réfléchit à sa réparation avec l'aide de certains habitants qui se sont déjà proposés.

Avancement du dossier « chaudière » autre mode d'énergie

Des devis vont être demandés aux bureaux d'études pour l'étude de faisabilité, nécessité de « cadrer » la demande afin d'avoir des réponses similaires et comparables, et être certains que les bureaux d'études apportent tous les éléments dont les élus ont besoin pour choisir le mode de chauffage.

Une date de réunion de travail en commission d'élus est fixée pour établir le cahier des charges de l'étude faisabilité.

Projet plateforme photovoltaïque

Mr Le Bot, de ERDF, a téléphoné pour avoir des nouvelles du projet. Mme le Maire lui a fait part des réserves du Conseil Municipal.

Il est prêt à attendre et toujours intéressé par le projet et disponible pour venir répondre aux questions des élus.

Une date de réunion de travail en commission d'élus est fixée pour tenter de lever les points de vigilance soulevés, obtenir plus de précision sur certains éléments qui « posent questions » et voir s'il est possible d'avoir un bail qui convienne mieux aux élus.

Débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire Suite à une réforme de la protection sociale complémentaire les collectivités territoriales doivent participer à cette protection sociale.

L'obligation de participation financière pour la fonction publique territoriale s'imposera en 2025. Obligation, dès à présent d'organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire et de maladie.

Ce débat ne donne pas lieu à une délibération.

La séance est levée à 22h40.

Le Maire Adèle KUENTZ

